

Plan de requalification

Réunion de suivi du chantier
inscrit à l'agenda social
le 16 juin 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr

Sommaire

- Rappel du contexte
- Réunion de lancement du chantier du 17 avril 2015
- Hypothèses réévaluées du plan de requalification
- Impact sur les corps
- Liste d'aptitude « exceptionnelle » et expertise DGAFP
- Voies classiques dites « boostées » et /ou examen professionnel spécifique ?
- Accès à la catégorie B : SACDD, TSDD et TE
- Accès à la catégorie A : AAE et ITPE
- Prochaines étapes et calendrier prévisionnel

Rappel du contexte

- Rapport d'audit du CGEDD commandé dans le cadre de l'arrêt des missions Atesat et ADS sur la situation des adjoints administratifs et des dessinateurs
- Conclusions élargies à l'ensemble des catégories C du ministère (ATAE, ETST, PETPE, SGM) pour un plan de requalification en catégorie B, qui s'inscrit dans une démarche de reconnaissances des acquis professionnels
- Une requalification proposée également en catégorie A, dans les corps des AAE et des ITPE (repyramidage des corps de débouché et engagements pris lors de la suppression des emplois fonctionnels de chefs de subdivision)
- Les corps de l'environnement sont concernés par un dispositif spécifique qui comprend l'accès des TE au NES complété par un plan de requalification des ATE en TE

Réunion de lancement du chantier du 17 avril 2015

Propositions de l'administration :

- Deux volets du plan de requalification (C en B et B en A) par la voie, notamment, d'un examen professionnel spécifique (EP) au 1^{er} niveau de grade pour tous les corps de débouché
- Premières hypothèses de volumétrie → 1 800 postes au total, selon la répartition suivante :
 - 1250 postes de C en B (750 pour la filière administrative – 500 pour la filière technique)
 - 400 postes de B en A (150 pour la filière administrative – 250 pour la filière technique)
 - 150 postes d'agent technique de l'environnement en technicien de l'environnement

Réactions des organisations syndicales :

- Demande formulée par les organisations syndicales de disposer des bilans de gestion des corps concernés
- Volumétrie du plan de requalification insuffisante
- Demande formulée par certaines organisations syndicales d'une liste d'aptitude (LA) « exceptionnelle » pour concrétiser cette requalification, en particulier pour l'accès à la catégorie B

Hypothèses réévaluées du plan de requalification

Permettre, sur une période de 3 ans, la promotion de 2 150 agents :

| Plan | Filière | Nombre de postes |
|----------------------------------|--|------------------|
| Requalification de C en B | Filière administrative (AAE, SGM) vers SACDD | 900 |
| | Filière technique (Dess, ETST, ATAE, SGM, PETPE) vers TSDD | 600 |
| | Corps de l'environnement : ATE vers TE | 150 |
| | Total | 1 650 |
| Requalification de B en A | Filière administrative (SACDD) vers AAE | 200 |
| | Filière technique (TSDD) vers ITPE | 300 |
| | Total | 500 |

Reconnaître les acquis professionnels des personnels des différentes catégories
Accompagner les services et les établissements publics dans le repyramidage
inhérent au plan de requalification

Impact sur les corps

| Plan | Filière | Promouvables des corps d'appel (*) | Effectif des corps de débouché | Nbre de postes | % promouvables des corps d'appel | % effectifs des corps de débouché |
|----------------------------------|--|------------------------------------|--------------------------------|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Requalification de C en B | Filière administrative (AAE, SGM) vers SACDD | 8 162 | 6 357 | 900 | 11,03% | 14,16% |
| | Filière technique (Dess, ETST, ATAE, SGM, PETPE) vers TSDD | 9 756 | 10 400 | 600 | 6,15% | 5,77% |
| | Corps de l'environnement : ATE vers TE | 1 124 | 652 | 150 | 13,35% | 23,01% |
| | Total | 19 042 | 17 409 | 1 650 | 8,67% | 9,48% |
| Requalification de B en A | Filière administrative (SACDD) vers AAE | 5 288 | 2 982 | 200 | 3,78% | 6,71% |
| | Filière technique (TSDD) vers ITPE | 9 369 | 5 400 | 300 | 3,20% | 5,56% |
| | Total | 14 657 | 8 382 | 500 | 3,41% | 5,97% |

(*) Périmètre de l'EP pour tous les corps sauf les ATE où le périmètre est la LA

Liste d'aptitude « exceptionnelle » et expertise DGAFP

Expertise de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) :

- Une LA « exceptionnelle » ne peut être utilisée que dans le cadre de la création d'un nouveau corps avec extinction du corps d'appel
- Une LA « exceptionnelle » ne peut être mise en œuvre dans le cadre d'un plan de requalification
- En outre, l'interprétation de la DGAFP conduit à ne retenir qu'une unique proportion des corps de débouché pour déterminer le volume de promotion (clause de sauvegarde), ce qui revient à répartir un volume majoré de promotion entre les différentes voies possibles

Voies classiques dites « boostées » et / ou examen professionnel spécifique ? (1/2)

Pour la requalification de C en B et de TSDD à ITPE :

- En l'absence de mise en œuvre d'une LA « exceptionnelle », recours à une proportion majorée des corps de débouché (clause de sauvegarde), en utilisant les clefs de répartition prévues par les décrets statutaires lorsqu'elles sont définies:
 - Pour permettre la mise en œuvre d'une partie du plan de requalification par la voie de la LA classique, en augmentant le volume
 - En conservant l'EP classique au 1^{er} niveau de grade pour tous les corps de débouché
 - En ayant la possibilité d'organiser en plus de la LA et de l'EP classiques, un EP spécifique pour faire appel à ceux qui ne répondent pas aux critères de gestion de la LA et pour lesquels l'EP classique ne convient pas en termes d'épreuves

A noter pour la requalification d'ATE en TE : augmenter le volume de la LA classique et utiliser l'EP introduit à l'occasion du passage dans le NES de la catégorie B (il n'y a pas d'EP aujourd'hui pour la promotion à TE)

Voies classiques dites « boostées » et / ou examen professionnel spécifique ? (2/2)

Pour la requalification dans le corps des attachés :

- Réticence de la DGAFP à porter la requalification des SACDD vers le CIGeM des AAE, la création de ce dernier ayant conduit à doubler la clause de sauvegarde sur la période 2013-2015.
- Par ailleurs, cela conduirait à modifier pour tous les ministères ayant adhéré au GIGeM le volume des promotions en catégorie A par ces deux voies d'accès, ce qu'elle ne souhaite pas.
- Il conviendrait d'obtenir l'accord pour augmenter le volume de recrutement par le concours interne. Ce dernier serait ouvert à tous les fonctionnaires remplissant les conditions statutaires :
 - Cela ne permettrait pas de promouvoir exclusivement les agents issus du MEDDE
 - La nature des épreuves devrait valoriser les compétences spécifiques qui sont développées au MEDDE pour répondre à ses besoins.

Accès à la catégorie B : SACDD (1/2)

- Répartition des postes entre EP et LA : à partir de 2016, plus de clef de répartition (fin des dispositions transitoires)
 - Conditions statutaires et, pour la LA, critères de gestion
- (synthèse des conditions actuelles pour l'accès au 1^{er} niveau de grade) :

Examen professionnel

Etre fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau relevant d'un corps de l'administration concernée.

Compter au moins 7 années de SP

Liste d'aptitude

Etre fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau relevant d'un corps de l'administration concernée.

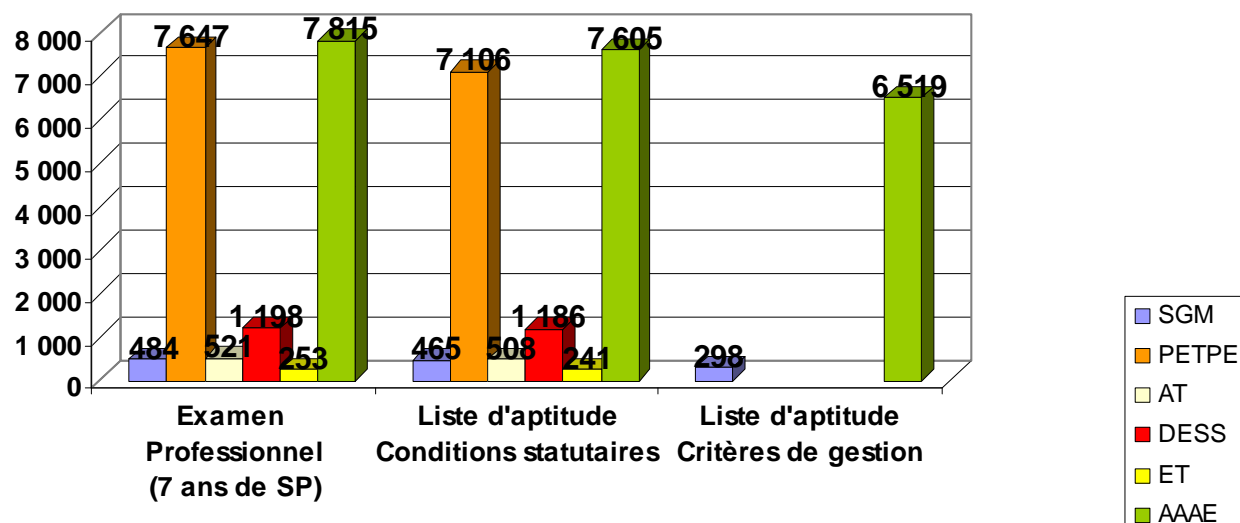
Compter au moins 9 années de SP

Critères de gestion : appartenance aux grades d'AAP1 et 2 et de SGMP1 et 2 de la spécialité « droit social et administration générale » - manière de servir

Accès à la catégorie B : SACDD (2/2)

| | Accès à SACDD de classe normale | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--|---|
| | Examen Professionnel (7 ans de SP) | Liste d'aptitude Conditions statutaires | Liste d'aptitude Critères de gestion |
| SGM | 484 | 465 | 298 |
| PETPE | 7 647 | 7 106 | |
| AT | 521 | 508 | |
| DESS | 1 198 | 1 186 | |
| ET | 253 | 241 | |
| AAAE | 7 815 | 7 605 | 6 519 |
| Total tous corps concernés | 17 918 | 17 111 | 6 817 |

Accès au corps des SACCD par EP et LA : promouvables par corps d'appel



Accès à la catégorie B : TSDD (1/2)

- Répartition des postes entre EP et LA : pas de clef de répartition
 - Conditions statutaires et, pour la LA, critères de gestion (synthèse des conditions actuelles pour accéder au 1^{er} niveau de grade) :

Examen professionnel

Appartenir aux corps des PETPE, ETST, Dess, AAAE (tous grades et toutes spécialités)

Compter au moins 7 années de SP

Liste d'aptitude

Appartenir aux grades de CEE, CEEP, ETPST, DCG1 et 2, ATP 1 et 2, SGMP1 et 2 de la spécialité « navigation et sécurité » .

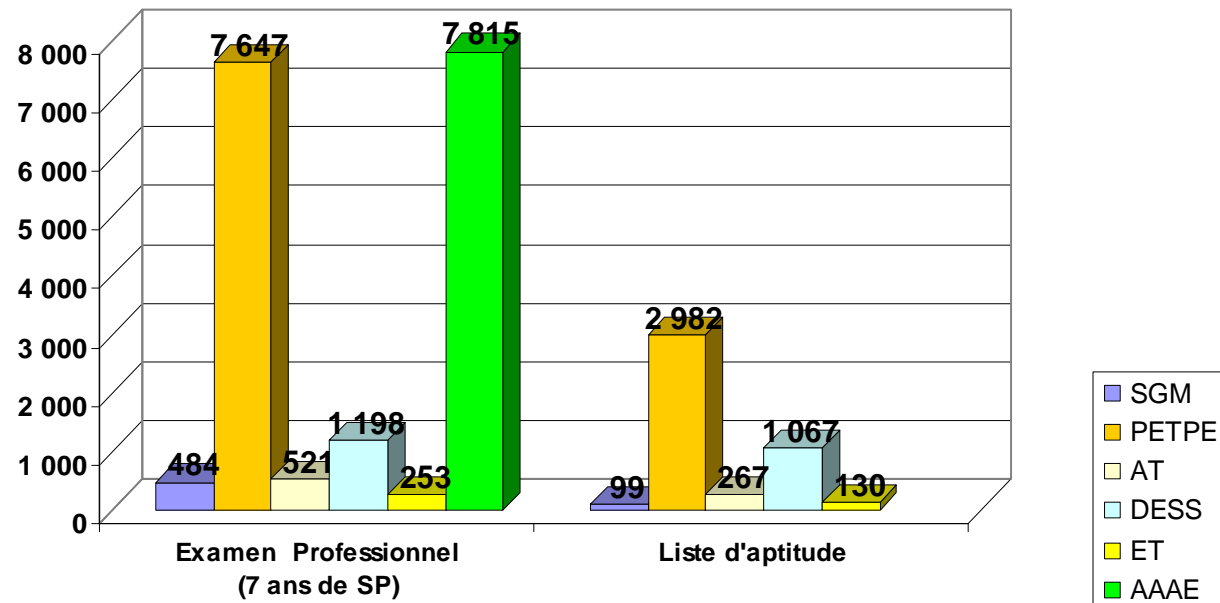
Compter au moins 9 années de SP

Critères de gestion : manière de servir

Accès à la catégorie B : TSDD (2/2)

| | Accès à TSDD | |
|-----------------------------------|------------------------------------|------------------|
| | Examen Professionnel (7 ans de SP) | Liste d'aptitude |
| SGM | 484 | 99 |
| PETPE | 7 647 | 2 982 |
| AT | 521 | 267 |
| DESS | 1 198 | 1 067 |
| ET | 253 | 130 |
| AAAE | 7 815 | |
| Total tous corps concernés | 17 918 | 4 545 |

Accès au corps des TSDD par EP et LA : promouvables par corps d'appel



Accès à la catégorie B : TE (1/2)

- Répartition des postes entre EP et LA : pas d'EP aujourd'hui; introduction prévue dans le cadre de l'accès au NES
 - Conditions statutaires

(synthèse des conditions actuelles pour accéder au 1er niveau de grade) :

Examen professionnel (projet NES)

Appartenir au corps des ATE
(tous grades)

Compter au moins 7 années
de SP

Liste d'aptitude actuelle

Compter au moins 10 ans de service dans
le corps des ATE quel que soit le grade

Pas de règle de gestion particulière

Accès à la catégorie B : TE (2/2)

| Spécialité | Nombre de promouvables au 31/12/2014 | Nombre de postes de la LA 2015 |
|-----------------------------|---|---|
| Milieus et faune sauvage | 633 | 9 |
| Milieus aquatiques | 377 | 6 |
| Espaces protégés | 114 | 1 |
| TOTAL | 1 124 | 16 |

Accès à la catégorie A : SACDD vers AAE (1/2)

- Répartition des postes entre EP et LA : maximum 2/3 pour l'EP
- Conditions statutaires et, pour la LA, critères de gestion (synthèse des conditions actuelles) :

Examen professionnel

Appartenir au corps des SACDD

Compter au moins de 6 années de SP dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

Liste d'aptitude

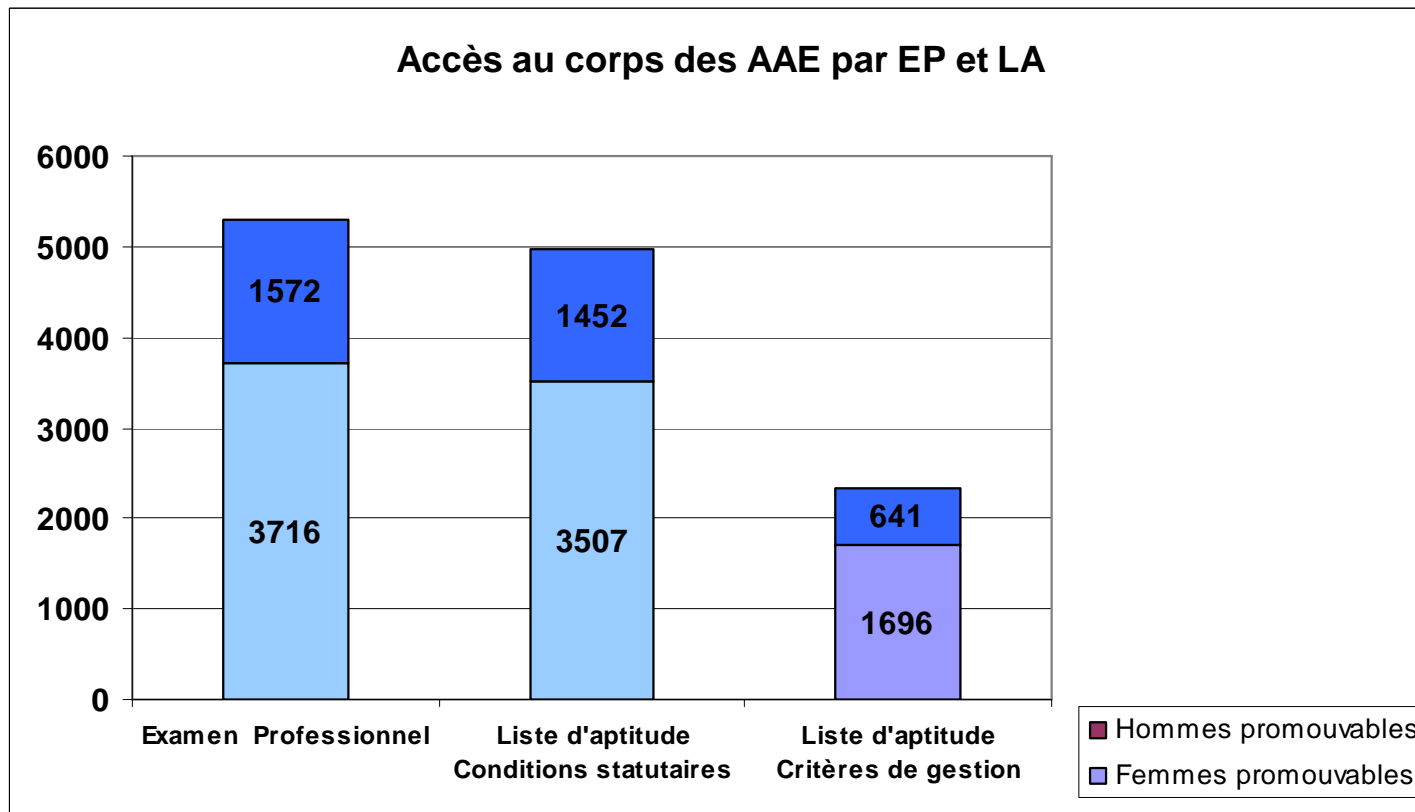
Appartenir au corps des SACDD

Compter au moins 9 années de SP dont 5 au moins de services civils effectifs dans un ou plusieurs des corps suivants : SACDD, ex-SAAE, ex-CTT et ex-CAM.

Critères de gestion: être SACDD classe exceptionnelle - manière de servir

Accès à la catégorie A : SACDD vers AAE (2/2)

| | Examen Professionnel | Liste d'aptitude Conditions statutaires | Liste d'aptitude Critères de gestion |
|---------------------|----------------------|--|---|
| Femmes promouvables | 3716 | 3507 | 1696 |
| Hommes promouvables | 1572 | 1452 | 641 |
| Total | 5288 | 4959 | 2337 |



Accès à la catégorie A : TSDD vers ITPE (1/2)

- Répartition des postes entre EP et LA : Pas de clef de répartition
- Conditions statutaires et, pour la LA, critères de gestion du corps (synthèse des conditions actuelles) :

Examen professionnel

Appartenir au corps des TSDD

Compter au moins 8 années de SP effectifs dont au moins 6 années dans un service ou un établissement public de l'État.

Liste d'aptitude

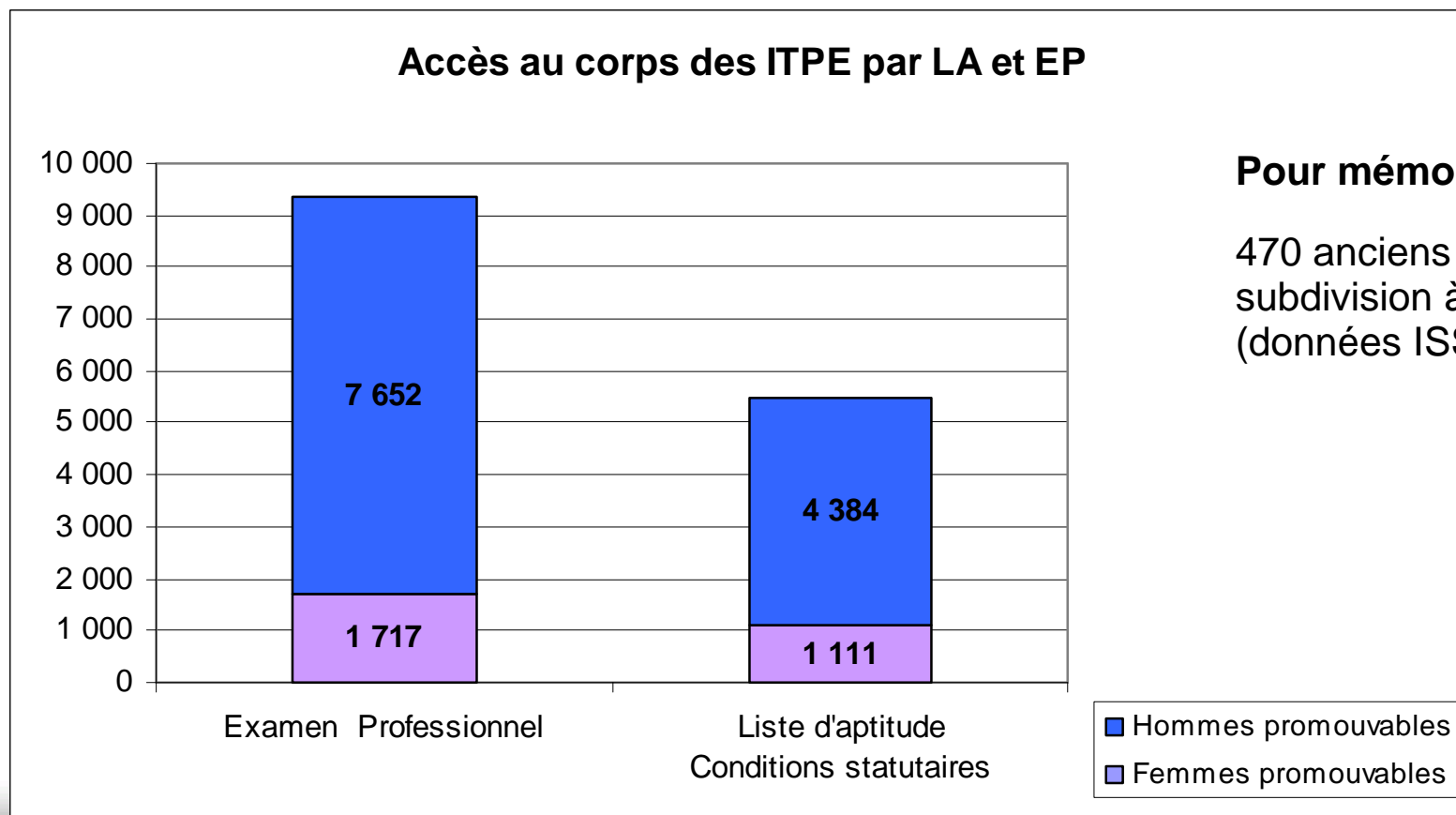
Appartenir au grade de TSCDD

Compter au moins 8 années de services effectifs en qualité de TSPDD ou TSCDD et les anciens grades (TSC, TSP, CAM CE et CS, CDTPE, CPTPE)

Critères de gestion : 3 postes en responsabilité propre - manière de servir

Accès à la catégorie A : TSDD vers ITPE (2/2)

| | Examen Professionnel | Liste d'aptitude Conditions statutaires |
|---------------------|----------------------|--|
| Femmes promouvables | 1 717 | 1 111 |
| Hommes promouvables | 7 652 | 4 384 |
| Total | 9 369 | 5 495 |



Prochaines étapes et calendrier prévisionnel

- Les prochaines étapes :
 - Des réunions de chantiers avec les représentants des personnels sur les principes et les textes nécessaires pour la mise en place du plan de requalification

- Calendrier prévisionnel :
 - Saisine du guichet unique : été 2015
 - Avis du CTM : automne 2015
 - Avis du CE : premier trimestre 2016
 - Publication des textes : printemps 2016
 - Echelonnement du plan de requalification entre 2016 et 2018, selon les corps et les voies de requalification retenues

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr